



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.22.13.AV

---

## Implantation d'une éolienne à ASSESSE

Avis adopté le 25/02/2022

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique en classe 1:* / (Classe 2)
- *Demandeur :* Aspiravi S.A.
- *Auteur de la notice :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 91 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
- *Date de réception du dossier :* 1/02/2022
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 22/02/2022

### Projet :

- *Localisation :* Entre l'entité de Florée, de Lè Fontaine et le hameau de La Fagne, au nord de la route N4, au sud du bois de Monjoie et au sud-est de la zone d'activité économique d'Assesse
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet:* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'une éolienne sur le territoire de la commune de Assesse, entre l'entité de Florée, de Lè Fontaine et le hameau de La Fagne, au nord de la route N4, au sud du bois de Monjoie et au sud-est de la zone d'activité économique d'Assesse.

Cette éolienne s'implante également à 385 m à l'est du parc existant d'Assesse (La Fagne -3 éoliennes) et à 550 m au nord-est de l'extension autorisée de ce parc (une éolienne). Ces éoliennes présentent une hauteur totale de 100 m avec un rotor de 53 m.

L'éolienne projetée présente une hauteur maximale de 182 m et une puissance électrique individuelle comprise entre 2,6 et 2,99 MW, selon les deux modèles étudiés.

En raison de la situation du projet en zone de catégorie C (zone d'exercices militaires aériens à basse altitude), un balisage de jour et de nuit est requis par les autorités aéronautiques.

## AVIS

### Avis sur les objectifs du projet

**Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.**

Cette éolienne projetée ne permet pas une bonne intégration paysagère locale et une bonne composition d'ensemble avec les 4 éoliennes d'Assesse-La Fagne, vu ses dimensions plus importantes et son implantation de l'autre côté de la N4.

Le Pôle remarque en outre le nombre très important de logements à proximité du projet : 22 logements implantés dans la zone d'activité économique et 6 habitations isolées. Le logement le plus proche s'implante à seulement 325 m du projet. Ce nombre ainsi que la proximité pourraient en outre être accentués par le futur projet d'extension de la zone d'activité économique vers l'éolienne projetée.

Vu le nombre de logements implantés à proximité du projet, le Pôle estime que leur analyse aurait dû être approfondie, ce qui aurait été le cas si une réunion d'information préalable du public avait eu lieu. A ce propos, le Pôle rappelle son complément d'avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie émis en commun avec le Pôle Environnement en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV), dans lequel il est mentionné que « *lorsque l'autorité **suspecte/déclare** une incidence notable sur l'environnement, il **peut/doit** imposer une étude d'incidences sur l'environnement conformément à l'article D 65, §1<sup>er</sup> et al.2/§2, 2<sup>o</sup> du Code de l'Environnement.* »

En outre, le Pôle constate que ce projet s'implante :

- au sein du PIP de Florée-Maibelle,
- à une distance inférieure à sa hauteur totale par rapport à la N4 (à moins de 90 m de cette voirie).

Enfin, le Pôle s'interroge sur l'intégration de cette éolienne au sein d'un éventuel repowering du parc de 4 éoliennes d'Assesse-La Fagne, cela dans une cohérence d'ensemble de cette zone.



Samuël SAELENS  
Président